

OBJECTIF(S)

- Acquérir les connaissances indispensables pour une bonne pratique du métier de gérant, de la prise du mandat de location et de gérance à l'application de la législation sur les baux d'habitation

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Collaborateurs ayant une première expérience dans le domaine de la location

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - DÉFINITION DE LA MISSION DE L'ADMINISTRATEUR DE BIENS, GÉRANT D'IMMEUBLE

- Mandataire du bailleur en son nom et pour son compte
- Accomplissement d'actes juridiques de la conclusion du bail au départ du locataire

II - LES CONDITIONS D'EXERCICE

- Le mandat et ses règles
- La perception des sommes
- L'information du propriétaire et la reddition des comptes
- Les honoraires
- La responsabilité civile professionnelle et pénale
- Le code de la consommation / la réglementation économique

III - PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS STATUTS LOCATIFS (HABITATION)

- Les baux de résidence principale ou mixte (loi de 1989)
- La location meublée
- Les baux soumis aux règles du code civil

IV - LA PRISE EN CHARGE DE LA GESTION D'UN BIEN

- Pièces à demander et vérifications à effectuer
- Le dossier de diagnostic technique
- Les nouvelles règles du cautionnement
- La recherche du locataire et la vérification de sa solvabilité / La discrimination
- La représentation du bailleur auprès du syndic de l'immeuble : charges, Assemblée Générale

V - L'APPLICATION DE LA LOI DE 1989 À TRAVERS LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS DE GESTION

- Les conditions de location : loyer, charges, durée
- La rédaction du bail, l'état des lieux, l'assurance, l'acte de cautionnement
- Le dépôt de garantie et sa restitution
- Les clauses abusives
- Le suivi du locataire de son entrée dans les lieux jusqu'à son départ

Cette formation tient compte des incidences de l'actualité juridique dans la pratique professionnelle

